

## La traite des êtres humains, c'est quoi ?

**La traite des êtres humains est une forme d'esclavage moderne qui implique l'utilisation de la force, de la tromperie ou de la contrainte** afin d'en retirer diverses formes de travail forcé ou d'exploitation sexuelle. A travers le monde, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants subissent des situations de travail forcé et d'exploitation sexuelle. La plupart de ces victimes sont attirées loin de chez elles par de fausses promesses d'un travail bien rémunéré ; au lieu de cela, elles sont contraintes et forcées à la prostitution, la servitude domestique, ou toute autre forme de travail forcé. Les victimes font partie de secteurs professionnels légitimes ou illégitimes, comme par exemple des ateliers clandestins, des salons de massage, des champs agricoles, des restaurants, des hôtels et les services domestiques.

**La traite des êtres humains n'est pas la même chose que le trafic des êtres humains.** La traite repose sur une forme d'exploitation et n'entraîne pas toujours un passage de frontière ou un transport quelconque.

## Qui sont les victimes ? Les individus à risque ?

**Les victimes de la traite des êtres humains peuvent être de tout âge, race, sexe ou nationalité.** Les victimes peuvent tout aussi bien être des hommes que des femmes, des jeunes, des gens plus âgés, des Américains ou des étrangers, possédant ou non un statut juridique légal.

Les trafiquants ciblent des victimes qui ont peu ou pas de filet de protection sociale. Il recherche des personnes vulnérables suite à une situation d'immigration illégale, un manque de maîtrise de la langue anglaise, ou celles qui se retrouvent dans une situation précaire liée à des difficultés économiques, une instabilité politique, des désastres naturels, ou autre cause de ce genre.

Les indicateurs ci-dessous peuvent vous permettre de détecter un cas possible de traite. La présence d'un seul de ces indicateurs n'est pas toujours la preuve de l'existence d'une traite. Si vous pensez qu'une personne est victime d'une traite, contactez le numéro de téléphone de l'ICE (Contrôle de l'immigration et des douanes) du HSI (Enquêtes de la sécurité intérieure), au 1-866-347-2423.

Vous pouvez également le signaler en ligne au : [www.ice.gov/tips](http://www.ice.gov/tips). Pour une aide et des renseignements confidentiels auprès d'une ONG, appelez le Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC) au 1-888-3737-888.

## Comment détecter la traite des êtres humains ?

La traite est dissimulée et cependant « visible aux yeux de tous ». Il existe des signes avant-coureurs, des indicateurs, qui peuvent signaler la présence d'une traite. Savoir les reconnaître est la première étape pour aider les victimes.

## Certains indicateurs liés aux victimes potentielles incluent :

### Comportement ou état physique :

- La victime paraît-elle apeurée, anxieuse, déprimée, soumise, tendue, nerveuse ou paranoïaque ?
- La victime laisse-t-elle une autre personne répondre à sa place ?
- La victime présente-t-elle des lésions, signes d'abus physique ou sexuel, de contrainte physique, de coercition ou de torture ?
- La victime a-t-elle été blessée ou privée de nourriture, d'eau, de sommeil, de soins médicaux ou autres nécessités vitales ?
- La victime possède-t-elle peu ou pas d'effets personnels ?

### Comportement social :

- La victime peut-elle contacter librement ses amis ou sa famille ?
- La victime a-t-elle une vie sociale ou accès à des services religieux ?
- La victime peut-elle aller et venir à sa guise ?
- La victime ou sa famille ont-elles été menacées de représailles si elle tente de s'échapper ?

### Conditions de travail et statut d'immigré(e) :

- La victime travaille-t-elle de longues heures ou à des heures indues ?
- La victime est-elle un jeune exploité sexuellement ?
- La victime a-t-elle été recrutée pour un travail donné mais forcée d'en effectuer un autre ?
- Le salaire de la victime est-il prélevé pour rembourser une dette liée à un trafic humain ? (Le fait de rembourser une dette liée à un trafic ne constitue pas en lui seul une situation de traite).
- La victime a-t-elle été transformée en travailleur sexuel ?
- La victime a-t-elle été menacée de déportation ou d'action en justice ? La victime est-elle en possession de ses documents de voyage ou pièces d'identité ; dans le cas contraire, qui détient ces documents ?

### Les mineurs :

- La victime est-elle un jeune exploité sexuellement ?

Pour plus de renseignements, cliquez sur [www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign) ou cliquez sur « J'aime » sur Facebook : [www.facebook.com/bluecampaign](http://www.facebook.com/bluecampaign)